

tion, et eut aussi son compliment de Paul de Cassagnac.

M. Simon, parlant de lui, de son passé, disait, en citant ses états de service :

Il ne faut pas savoir ce que c'est qu'un honnête homme... (Bravo ! bravo ! — Vifs et nombreux applaudissements. — Rumeur sur quelques bancs à droite.)

(M. le Président du Conseil jette par terre avec indignation le numéro du journal *La Défense*, qu'il tenait à la main.)

Il ne faut pas savoir ce que c'est qu'un honnête homme pour venir de sang-froid contester l'honneur, la véracité, le courage d'un homme qui, depuis quarante ans...

M. Paul de Cassagnac. — ... A changé dix fois d'opinion ! — (Rires à droite. — Exclamations à gauche et cris : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le comte de Mun fit à son tour l'ascension de la tribune, et parla en homme de cœur, en homme de convictions profondes, en véritable orateur chrétien. M. de Mun est très-calme, grave, indigné. Il débute ainsi :

M. le comte de Mun. — J'ai écouté avec une grande attention les orateurs qui ont dénoncé les catholiques comme les perturbateurs de la paix publique, qui ont appelé sur eux la vindicte des lois ; je les ai écoutés en silence, étouffant les sentiments d'indignation prêts à monter à mon cœur et à mes lèvres. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Mais, avant de leur répondre, j'attendais que M. le Président du Conseil viut nous dire ce qu'il pensait de ces accusations ; j'espérais que, parlant au nom du gouvernement, il ne laisserait pas flétrir toute une classe de citoyens dont le plus grand crime est d'être fidèlement attachés à la foi de leurs pères.

Je m'étais trompé. A travers de banales protestations d'un respect platonique pour la religion (Très-bien ! très-bien ! à droite), j'ai vainement cherché une défense et surtout une réponse à la question que j'avais posée.

Aujourd'hui, ma question a une importance plus grande que jamais ; car, entre les déclarations faites hier par M. le Président du Conseil et le langage tenu tout à l'heure par le chef de la majorité de cette Chambre, il y a un désaccord évident.

Je viens donc renouveler ma question. N'attendez pas que je me présente à votre barre comme un accusé. Je rougirais si j'abaissais jusque-là la cause que j'ai l'honneur de servir (Très-bien ! très-bien ! à droite), et si j'oubliais en un tel sujet le signe que l'eau bénite a marqué sur mon front (Interruption à gauche.)

Je parle au nom des catholiques et je réclame pour eux, non votre indulgence, mais la justice du pays.

Je suis ici en accusateur, j'ai à me plaindre des violences dirigées contre nous, et à montrer au gouvernement où le conduira la guerre engagée contre les catholiques. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

M. de Mun, avec une grande force de logique, continua son discours et fit des citations d'articles de journaux, attaquant la religion catholique.

M. le comte de Mun. — Dans un autre journal, on a publié un article intitulé : *Jesus charpentier*, et dans lequel on lit des passages comme celui-ci :

“ On sait que Jesus-Christ, avant de courir les rues pour prêcher sa doctrine, avait exercé l'état de charpentier... Si ce garçon-là avait continué, il aurait réussi dans la charpente... Aussi, quand on lui présenta la croix sur laquelle il devait mourir, il dit : *C'est bien mal raboté*. (Rires à gauche.)

M. le garde des sceaux. — Il n'y a pas de délit dans cet article.

M. le comte de Mun. — Il n'y a pas de délit aux yeux de M. le garde des sceaux, mais pour tous les catholiques il y a un blasphème.

M. Méline, sous-secrétaire d'Etat à la justice. — M. le procureur-général a reconnu qu'il n'y avait pas délit dans l'article auquel vous faites allusion.

M. le comte de Mun. — Eh bien ! je le demande à M. le Président du Conseil, qu'entend-il faire contre de pareils outrages ? Ah ! je sais qu'il a, en matière de presse, une théorie particulière. Il a dit un jour à la tribune : “ Est-ce que le chef du gouvernement lit tous les journaux ? ”

M. de Mun termina son beau plaidoyer au milieu des applaudissements de la droite. Alors, la discussion de ces deux jours de luttes se termina de la manière suivante :

M. le président. — Il a été déposé deux ordres du jour motivés. Le premier, signé de MM. Laussedat, Leblond, de Mercère, est ainsi conçu : “ La Chambre, considérant que les manifestations ultramontaines, dont la recrudescence pourrait compromettre la sécurité intérieure et extérieure du pays, constituent une violation flagrante des droits de l'Etat, invite le gouvernement, pour réprimer cette agitation antipatriotique, à user des moyens légaux dont il dispose, et passe à l'ordre du jour. ” (Très-bien !)

M. le Président du Conseil. — Le gouvernement accepte cet ordre du jour. (Applaudissements à gauche. — Rires et applaudissements ironiques à droite.)

M. le Président. — L'autre ordre du jour, signé de M. de Gasté, est ainsi conçu :

“ La Chambre, blâmant également le fanatisme religieux et le fanatisme antireligieux (rires), et pleine de confiance dans le ministère pour assurer dans l'avenir, comme il l'a fait dans le passé, la paix intérieure et extérieure, passe à l'ordre du jour. ”

Un troisième ordre du jour a été déposé par MM. Acloque, de La Chambre et de Tocqueville :

“ La Chambre, regrettant les manifestations isolées qui se sont produites, et prenant acte de déclarations faites hier par le gouvernement, passe à l'ordre du jour. ”

M. Keller. — Nous demandons l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple, mis aux voix, n'est pas adopté.

M. Albert Grévy. — Nous demandons la priorité pour l'ordre du jour accepté par le gouvernement.

A la majorité de 346 voix contre 114, sur 460 votants, l'ordre du jour motivé, signé par MM. Leblond, Laussedat et de Mercère, est adopté.

Le Sénat doit reprendre cette question et rétablir la confiance et la situation, que faussent les théories radicales, anti-sociales, anti-religieuses, des membres républicains de la Chambre.

Mardi, 8 mai, les catholiques prirent une petite revanche à la Chambre, où M. Paul de Cassagnac (toujours Popaul) prit à parti les républicains comme voulant troubler la paix, en insultant l'empereur de Russie. M. de Cassagnac lut un article de la *Sentinelles de Nancy*, journal républicain, contenant des attaques terribles contre le Czar. C'était en réponse aux attaques de Gambetta, que les cléricaux allaient attirer la guerre avec l'Italie par leurs menées ultramontaines.

La réponse venait si à propos, que les gauches se soulevèrent, et cette séance fut l'une des plus orageuses de la session. M. de Cassagnac lut l'article traitant le Czar de lâche, de tyran ne faisant la guerre que pour remplir ses coffres-forts, etc.

M. Jules Simon protesta contre cet article, mais Cassagnac fut impitoyable. Pendant ce temps-là, les cris, les vociférations, les pieds, les mains allaient leur train.

M. le Président du Conseil. — C'est une indignité !

M. Paul de Cassagnac. — M. le Président du Conseil n'aura qu'à s'associer tout à l'heure à l'indignation, à la réprobation que j'apporte ici au nom de tous les honnêtes gens. (Bruit à gauche.)

M. Allain-Targé. — Nous avons notre indignation à part. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. — Notre indignation ne porte pas toujours sur les mêmes objets. Pendant la Commune, je m'indignais contre les assassins, et vous contre les otages... (Exclamations et protestations à gauche. — Un grand nombre de membres se lèvent et interpellent l'orateur. — La Chambre devient tumultueuse.)

*Voix à gauche.* — Monsieur le Président, levez la séance ! (Bruit prolongé.)

M. le Président. — Avant que le Président prenne la parole, M. de Cassagnac demande à s'expliquer et je l'y autorise. (Non ! non ! à gauche.) L'imputation qui vient d'être dirigée par M. de Cassagnac contre un de ses collègues est de telle nature que, jusqu'à preuve contraire, je veux croire qu'elle lui est inconsciemment échappée. (Interruption à gauche.)

*Un membre à gauche.* — Pas d'explications ! Des excuses !

M. Paul de Cassagnac. — Des excuses ! Il n'y a que ceux qui ont l'habitude d'en faire qui puissent en demander. (Applaudissement à droite. — Le tumulte recommence.)

Je vous ferai remarquer, messieurs, qu'au milieu de cet orage, je suis resté seul absolument calme, parce que j'étais convaincu que je n'avais pas dépassé mon droit. (Bruit.) Si je n'avais pas été interrompu d'une manière qui m'avait paru blessante, ce qui s'est passé n'aurait pas eu lieu.

Tout à l'heure, j'ai cru entendre M. Allain-Targé parler de mon indignation dans des termes désagréables pour moi. J'ai mal saisi son interruption. Je lui demande si je me suis trompé. (Interruption à gauche.)

M. Allain-Targé. — Vous trouverez mes paroles à l'Officiel.

M. Paul de Cassagnac. — Alors, j'attendrai à demain. (Bruit.) Croyant avoir entendu des paroles blessantes, j'y ai répondu en homme blessé. La pensée, je la maintiens ; quant aux termes, je les retire volontiers. (Bruit à gauche.)

Pendant cette séance et celle de l'avant-veille, sept ou huit députés bouapartistes avaient été rappelés à l'ordre, et peu s'en fallut que l'on ne se battit au pied de la tribune. Il va sortir plus d'un coup d'épée de ces dernières séances, et le régime parlementaire subit un rude échec. On parle déjà d'un duel entre Robert Mitchell et Lockroy.

Tous les honnêtes gens sont attristés de cet état de choses. Pendant ce temps, le maréchal MacMahon est calme et préside son cabinet républicain, sans perdre de vue qu'il a juré, en acceptant la présidence, de maintenir l'ordre à l'intérieur envers et contre tous. Sans lui, ces enrégés de radicaux pousseraient la persécution religieuse à ses extrêmes limites, et renouvelleraient les scènes regrettables du passé.

On ne peut se retourner dans ce moment, en France, sans mettre le pied sur une opinion politique ou religieuse, ou sans froisser les sentiments intimes d'une certaine classe de la population.

C'est ainsi que la pièce de M. Charles Lomond (ne pas confondre avec l'auteur de la grammaire) : *Jean Dacier*, qui est jouée, au Théâtre-français, par Coquelin et Mlle Favart, a été l'occasion d'un duel, la semaine dernière, entre le comte de Nadaillac et M. Jules Crémieux.

Je regrette d'avoir pris tant d'espace pour vous donner une idée des mœurs politiques françaises, sans quoi je vous ferais une analyse de ce drame en vers, en cinq actes, dont le jeune poète (25 ans), M. Charles Lomond, a doté la scène française.

La scène se passe en Vendée en 1793. Jean Dacier est un paysan vendéen, qui a appris à lire au château où il était en service. Le représentant du peuple, Berthaud, cherche des recrues pour envoyer aux frontières. Un seul se présente, Jean Dacier. Tout le monde est étonné de la détermination qu'il vient de prendre. Un jeune cousin de la comtesse, le marquis Raoul de Puylaurens, se moque de lui. Ce petit paysan, soldat de la République ! C'est presque une trahison envers ses anciens seigneurs, et la comtesse la lui reproche doucement.

MARIE.

Jean, veux-tu m'écouter une dernière fois ?

JEAN.

Madame !

MARIE.

Tu vas donc quitter ces champs, ces bois, tout ce qui t'a souri depuis tes jours d'enfance. Et sans t'inquiéter si ton départ t'offense. Imprudent à coup sûr, mais bien ingrat surtout. Quitter ton protecteur, l'homme auquel tu dois tout ! Que serais-tu sans lui ? Cette vaine lumière, cette fausse lueur dont ton âme est si fière, cette science enfin qui te fait révolté, d'où la tiens-tu, sinon de son trop de bonté ? Tu ne serais pas là, prêt à te mettre en route. S'il avait exigé, comme il l'eût pu sans doute, comme il l'eût mieux valu pour ton cerveau sans frein, qu'aux sueurs de ton front tu gagnasses ton pain. Les bienfaits sur ton cœur n'ont pas grande puissance. Te battre contre nous, c'est ta reconnaissance. Va donc, et puisse Dieu, qui te laisse partir, se montrer patient jusqu'à ton repentir !

JEAN.

Contre vous ! oh jamais ! Ce dont mon âme est pleine, Madame, à votre égard, ce n'est pas de la haine ; c'est un culte sacré, grave, doux et profond, qui me remplit le cœur et m'incline le front. Vous ne pouvez savoir, et moi-même j'ignore comment cela se fait, mais je souffre ou j'implore. Votre pardon, madame, et voudrais l'obtenir. Mais rien ne saurait plus ici me retenir. Je ne sais si pour vous, la vieille race atière, le devoir est ici plutôt à la frontière ; pour moi, fils du sillon, aux sillons envahis, je cours, et, paysan, je défends mon pays. Je n'ai pas, moi, d'aïeux pour me montrer la route. Mais le danger m'appelle et c'est lui que j'écoute. Vous avez de la gloire et des titres anciens. Défendez-les ici ; je vais chercher les miens.

Jean Dacier devient commandant, et arrive dans son pays à point pour sauver la comtesse Marie, que la charrette des condamnés emportait à la guillotine. Il ne peut la sauver qu'en l'épousant. La comtesse est veuve, mais elle aime son cousin le marquis ; croyant que Jean Dacier a été posté là par son amoureux et qu'il agit dans les intérêts du marquis, elle consent à l'épouser, et l'épouse devant Berthaut, qui parle comme un citoyen de la Rome antique.

La comtesse se laisse conduire croyant trouver Raoul, mais Jean Dacier lui dit qu'il l'aime, qu'il n'y a pas d'autre Raoul que lui, qu'elle est sa femme et qu'elle s'en souviendra. Tableau.

Pour vous, je puis monter jusqu'aux plus hauts sommets ! Pour vous, vaincre ou mourir... mais vous livrer, jamais !

Sa femme ! sa femme ! son amour ! la comtesse est atterrée. Son orgueil l'emporte et trouve des accents indignés pour flétrir l'amour de Jean Dacier, le paysan :

Grand Dieu ! qui m'aurait dit que je devrais, un jour, m'entendre révéler, le cœur plein d'épouvantes, un amour dont, naguère, eussent ri mes servantes !...

Raoul essaye d'enlever la comtesse, mais deux fois Jean Dacier le chasse en lui sauvant la vie.

La comtesse, touchée par tant de noblesse de caractère, finit par aimer Jean Dacier, qui, en provoquant le marquis Raoul, lui a divulgué le secret des opérations militaires. Pour cette offense, Jean est jugé, condamné et exécuté.

Les vers sont marqués au bon coin et sont empreints, comme dans l'*Hetman* de M. de Boullède, qui vient d'être joué à l'Odéon, du plus ardent patriotisme. Le beau rôle, les situations dramatiques, les sentiments patriotiques élevés et généreux sont pour Jean Dacier le républicain, tandis que le marquis et la comtesse montrent moins d'élevation de caractère, mais beaucoup de morgue, surtout le marquis.

M. Lomond aurait pu trouver dans l'histoire vendéenne une foule de beaux caractères royalistes, pour faire pièce à celui de son héros, Jean Dacier ; mais il entraînait dans son cadre de faire applaudir l'enfant du peuple, du sillon.

Le mardi est le jour *chie*, le jour du grand monde, au Théâtre-français. Beau coup de rejets de la vieille noblesse assistent, ce soir-là, à la représentation. Ces messieurs et ces dames, qui ont eu, pour la plupart, leurs grands-pères transportés à la guillotine, dans une charrette comme celle qui est censée passer dans *Jean Dacier*, n'ont pas aimé ce spectacle.

La vieille France des balcons a sifflé, la France nouvelle du parterre et de l'orchestre a applaudi. Pendant l'entr'acte, MM. de Nadaillac, siffleur, et Crémieux, applaudisseur, se sont rencontrés au foyer du théâtre, et, à force d'explications, ont amené une rixe, pendant laquelle le poing de M. Crémieux a écrasé le nez de M. Nadaillac. Cartes échangées, rendez-vous pris, et finalement trois coups d'épée dans le bras droit de M. Crémieux, le bras qui avait frappé !

Il y a eu trois duels ces jours derniers, et peu s'en est fallu que M. Albert Rogat, du *Pays*, ne dégainât aussi pour avoir dit son fait à un M. le marquis de Talleyrand-Périgord, le frère de celui qui s'est fait naturaliser Prussien et qui habite Berlin.

Celui qui nous occupe, ne voulant pas ou ne pouvant pas être Prussien, a pris le parti de joindre les républicains, et pour que personne ne l'ignore, il a fait un livre intitulé : “ *Un de plus* ”, contenant son acte d'adhésion à la république. Toute la presse honnête a flétri sa conduite d'importance, et notamment le journal le *Pays*. Les témoins de Rogat ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à cette affaire, qui est tombée à plat, avec son auteur.

— J'ai passé une semaine des plus intéressantes, à courir, avec mon ami le docteur Robillard, le quartier des Ecoles. En assistant aux cours du collège de France, nous avons trouvé, assis au milieu des élèves, l'empereur du Brésil, qui paraissait goûter médiocrement le cours sur *Le verbe et la formation des mots* en sanskrit, grec, latin et langues germaniques, du savant Michel Bréal.

Dans l'après-midi, j'ai retrouvé l'empereur du Brésil à la Sorbonne, au cours de philosophie de M. Caro, sur le scepticisme de Pascal, et le lendemain, à la lecture de M. Legouvé, de l'Académie française, sur *La lecture est-elle un art ?* Dom Pedro a passé son temps à suivre les cours publics, à visiter les monuments, surtout ceux destinés à l'éducation. Je vous enverrai la lecture de M. Legouvé pour *L'Opinion Publique*. C'est d'une délicatesse, d'une grâce et d'une verve étincelante, comme tout ce que traite l'éminent académicien.

J'ai visité, avec le Dr. Robillard, l'hôpital des petits enfants malades. Rien d'intéressant comme cette visite. Figurez-vous quatre cents enfants, de deux, trois, quatre et cinq ans, se faisant traiter à l'hôpital comme des grandes personnes. Un ordre, une propreté dans les salles, et pas une plainte de tous ces petits êtres, pris de toutes les maladies ! On a opéré, devant moi, deux cas de croup et un cas de diphthérie — brrrr. Je n'ai pas eu, j'ai presque honte de l'avouer, la force d'assister jusqu'à la fin au cours de clinique chirurgicale du fameux Dr. Péau, à l'hôpital Saint-Louis. C'est un fier couteau ! Je regrette de n'avoir pas su me réserver l'espace né-